



Groupe de travail Processus de contrôle

RAPPORT

08-09-17

CONVENORS	Jeroen Sarrazyn (AGD&A), Dirk Aerts (Agoria)
NOTULIST	Jeroen Sarrazyn (AGD&A), Dirk Aerts (Agoria)
PRÉSENTS	Alain De Heldt (ACB – Geodis) An Vanden Eynde (AGD&A) Bart Keersmaekers, NAVES (CMA CGM), Bert Gevers ICC (Loyens & Loeff) Bert Stillaert (Operations 2 ^e ligne – AGD&A) Didier Dubois (Operations cellule e-audit – AGD&A) Ellen Gieven (VOKA) Fons Uyttendaele (BCA - UPS), Gien-Kuo Wang (Politique générale – AGD&A) Herman Van Cauwenberghe (Operations – AGD&A) Ilse Eelen (Région Anvers - AGD&A) Jan De Schepper (Operations – AGD&A) Jessy van Aert (Essenscia - Evonik) Kim Van de Perre (ASV/NAVES - MSC) Kristien Cartuyvels (Operations - AGD&A) Kristin van Kesteren-Stefan (Autorité portuaire d'Anvers) Laurence Baudesson (Essenscia) Mario Van Den Broeck (Operations – AGD&A) Mieke Verpoorten (Région Hasselt – AGD&A) Nicolas Wengler-Mathieu (Région Liège – AGD&A) Rudi Lodewijks (Région Hasselt - AGD&A) Sophany Ramaen (AGD&A) Vanessa Lauwerier (Operations méthodes de travail – AGD&A) Wendy Saerens (Operations - AGD&A) William Sluys, (Région Bruxelles, AGD&A)
EXCUSÉS	Abram Op de Beeck Essenscia (BASF) Gert Verboven (AGD&A) Hilde Bruggeman (ASV/NAVES) Ilker Aydin (AGD&A) Jan Van Wesemael (VOKA – Alfaport) Jo Lemaire (Operations méthodes de travail – AGD&A) Johan Geerts (CRSNP – Intris SA) Johan Peeters, CEB (Herfurth) Kim Van de Perre (ASV/NAVES - MSC) Luc Lammertyn (Fedustria - Sioen) Pascal De Weser (AGD&A) Paul Hermans (Atlas Copco), Steven Michiels (Voka – Flandre occidentale (ICO)) Sylvie Groeninck (Fedustria)

Point 1 à l'ordre du jour : Présentation smart seals

L'AGD&A va mettre en service des appareils électroniques pour sceller les containers en vue de renforcer les contrôles. L'objectif est de lancer la pose de smart seals au quatrième trimestre de 2017. Une date exacte n'est pas encore connue. Les « smart seals » permettent une géodéfinition numérique (geofencing) pour les services de première ligne. Les problèmes tels que des containers qui ne sont pas présentés ou pas à temps devraient être résolus.

La douane, en principe l'équipe de surveillance, appose elle-même les smart seals de façon visible, le plus tôt possible après le déchargement du bateau. Les dispositions pratiques nécessaires doivent être prises avec les opérateurs du terminal quant à l'endroit où les scellés seront apposés (zone à part) et à celui qui supportera les coûts des mouvements sur le terminal.

Le service ETSO donne un bref exposé. Le powerpoint a été joint en annexe au présent rapport.

POINT D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Communication aux opérateurs de terminal, à l'autorité portuaire d'Anvers et à l'AGD&A Anvers en cc	Service ETSO	ASAP

Point 2 à l'ordre du jour : fiche de travail prélèvements d'échantillons

Le service Méthodes de travail (Operations) consultera l'industrie à ce sujet. Les points clés restent le traitement des matériaux précieux ou dangereux et la façon dont ils sont rapportés aux opérateurs.

La fiche de travail est toujours prévue pour la fin de cette année.

POINT D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Échanger des informations avec le service Méthodes de travail.	Jessy Van Aert	Octobre 2017
Distribution des fiches de travail	Operations, méthodes de travail	1 ^{er} janvier 2018

Point 3 à l'ordre du jour : System Based Approach (SBA)

L'ancienne note de vision au sujet du contrôle « systembased » n'est plus d'actualité, mais pour la douane les points suivants sont toujours cruciaux :

- Compliance par les opérateurs
- Déploiement de la gestion des risques
- Programmes de contrôle internes qui sont au point

Le statut AEO/C des opérateurs et une comptabilité douanière intégrée sont nécessaires pour SBA. Un programme de contrôle SB sera établi à la mesure de l'entreprise. Certains produits pourraient par exemple encore être contrôlés en lien avec la déclaration.

Un contrôle SB pour les prestataires de services est en théorie possible, mais la relation avec le propriétaire des marchandises doit exister.

Le coordinateur clients fonctionne pour SBA comme SPOC pour la demande.

Le développement pratique a lieu actuellement (méthodes de travail, sélection, ...). Les premiers projets pourront commencer début 2018.

POINT D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Démarrage	Operations	En continu

Point 4 à l'ordre du jour : notification d'une sélection pour contrôle (art. 38 CDU - art. 24 règlement délégué)

La Belgique ne respecterait pas tout à fait cet article 24 du règlement (UE) 2015/2446, parce que la mention du contrôle n'a lieu qu'*après* la présentation des marchandises à la douane.

Article 24, alinéa 3 :

3. Lorsqu'un OEA dépose une déclaration de dépôt temporaire ou une déclaration en douane conformément à l'article 171 du code, le bureau de douane compétent pour recevoir cette déclaration de dépôt temporaire ou cette déclaration en douane adresse une notification à l'OEA lui indiquant que l'envoi a été sélectionné en vue d'un contrôle douanier. Cette notification intervient avant la présentation en douane des marchandises.
Cette notification n'est pas fournie lorsqu'elle est susceptible de compromettre les contrôles à effectuer ou les résultats de ceux-ci.

Cette situation peut se présenter dans le cas de certaines sélections. Lors de la sélection pour un contrôle par scanner (uniquement scan, scan+physique ou scan+doc), le container est introduit dans le système NGPS et un mail part automatiquement de ce système vers le terminal (pour le blocage du container). En outre, le CRC/équipe mobile (suivant le cas) informera également le déclarant par mail de la sélection effectuée. La communication entre les parties concernées est complexe et dès lors sujette aux erreurs.

Un exemple :

Lors d'une sélection du CRC sur une liste de chargement, le container est introduit dans le système NGPS pour faire l'objet d'un scanning ; le terminal est ainsi mis au courant. Étant donné qu'il s'agit d'une sélection sur une liste de chargement, l'agent maritime fonctionne comme un déclarant et il est donc mis au courant. L'agent maritime doit alors avertir les parties suivantes de la chaîne (donc le déclarant de la déclaration de suivi éventuelle et le transporteur).

Dans le cadre du GT Trade Facilitation (région Anvers), une nouvelle proposition a également été lancée au cours de la réunion du 5/9 dernier. Lorsqu'un container est sélectionné pour un scan uniquement (ce qui est pratiquement toujours le cas lors de sélections sur ENS ou liste de déchargement/manifeste) et que les images ne sont pas conformes, le CRC est alors averti et il prend contact avec le déclarant. Cela entraîne inévitablement des retards. Il est actuellement proposé que le chauffeur reçoive une note d'information lui permettant aussi d'être au courant qu'une enquête approfondie est nécessaire et qu'il doit contacter son donneur d'ordre/le déclarant. Il y a ainsi un flux d'informations dans les 2 sens. La note est actuellement rédigée uniquement en néerlandais et il est demandé à la société portuaire de la traduire dans un certain nombre de langues d'Europe orientale fréquemment utilisées.

POINT D'ACTION	RESPONSABLE		ÉCHÉANCE
Examiner si des solutions digitales pour la notification de sélection pour un contrôle sont possibles	Kristin van Kesteren-Stefan		novembre 2017

Point 5 à l'ordre du jour : Questionnaire sur l'efficacité des contrôles

Le Groupe de travail Communication travaille à une enquête de satisfaction de la clientèle pour les détenteurs de licence AEO avec le soutien du SPF BOSA.

Pour éviter que deux questionnaires soient envoyés en parallèle, la liste sur l'efficacité des contrôles sera intégrée dans le questionnaire du GT Communication.

Un grand avantage est que l'outil que BOSA met à disposition, est beaucoup plus performant pour l'analyse des résultats.

La question est posée de savoir s'il est possible de voir l'outil et la liste des destinataires qui sera utilisée.

POINT D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Diffusion du questionnaire aux titulaires d'une autorisation AEO. Convenors, GT Communication	Convenors, GT Communication	novembre 2017
Envoyer une présentation du programme utilisé	Jeroen	septembre 2017

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 14 décembre 2017 à 10h00.